



## **2210000 Commission paritaire des employés de l'industrie papetière**

### **Durée du travail**

Date de signature	CCT N° d'enreg		Date de fin
25.01.1985	11.986	La promotion de l'emploi pour les années 1985-1986	31/12/1986

### **Jours fériés**

Date de signature	CCT N° d'enreg		Date de fin
26.11.2015	131.557	CCT concernant les conditions de travail et de rémunération	31/12/2016



Durée du travail :

Durée du travail hebdomadaire : 37 h

10 Jours fériés légaux (art.1 AR 18/04/1974) :

Jour de l'an (1/1),  
Lundi de Pâques,  
Fête du Travail (1/5),  
Ascension,  
Lundi de Pentecôte,  
Fête nationale (21/7),  
Assomption (15/8),  
Toussaint (1/11),  
Armistice (11/11),  
Noël (25/12).

20 Jours de vacances légales :

Le nombre de jours de vacances légales auxquels le travailleur a droit est calculé annuellement en fonction de la somme des jours de travail effectivement prestés et des jours de travail assimilés pendant l'exercice de vacances.